

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mercredi 25 mars 2020

[Covid-19]

Nouvelle organisation des marchés rennais

Lundi 23 mars, le gouvernement a édicté de nouvelles règles pour l'organisation des marchés alimentaires. Ce dispositif réglementaire permet, par dérogation, la tenue de certains marchés nécessaires à l'approvisionnement des habitants, sous réserve de la limitation du nombre d'étals et de la mise en place de mesures sanitaires drastiques (distances entre les clients, entre les clients et les commerçants, gestion des flux et des files d'attente).

Afin de permettre aux producteurs implantés dans le bassin rennais de continuer à fournir des produits frais, ces marchés de proximité accueilleront uniquement des producteurs locaux ou des commerçants se fournissant exclusivement auprès de producteurs locaux. Chacun des marchés ne pourra accueillir plus de 15 commerçants à la fois.

À l'issue d'un dialogue avec la Préfecture, en lien avec l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine, la Ville de Rennes a élaboré un nouveau schéma d'organisation de ses marchés.

Pour assurer une bonne couverture géographique du territoire rennais, les marchés du Gast (mardi), Sainte-Thérèse, Toussaints et Mail (mercredi), Jeanne-d'Arc (jeudi), Villejean (vendredi), des Lices et du Blosne (samedi) sont maintenus.

Les marchés Cleunay, Robidou et Beaugard (mardi), Hoche et Sarah-Bernhardt (jeudi), et les marchés Albert-Bayet et Poterie (vendredi) sont annulés.

Les services municipaux sont mobilisés pour réorganiser les marchés et faire respecter l'ensemble des recommandations sanitaires. Dans le strict respect des consignes nationales de confinement, les acheteurs sont invités à venir seuls et munis d'une attestation de déplacement dérogatoire et d'une pièce d'identité. Des panneaux d'information rappelant les règles de distanciation sociale seront positionnés aux entrées et dans les marchés. Sur l'ensemble des marchés rennais, la présence de la Police municipale sera renforcée pour s'assurer du respect des consignes. Tous les commerçants ont été sensibilisés aux gestes barrières. Une information spécifique a été faite à l'intention des stands "paniers", où le principe est l'achat au kilo de fruits et de légumes. Chaque commerçant a été avisé que les clients ne doivent plus remplir eux-mêmes ces paniers.

La Ville attire l'attention sur la reconfiguration des marchés Sainte-Thérèse, du Blosne et des Lices, qui accueillent habituellement une clientèle large et qui sont désormais destinés aux seuls habitants résidant à proximité.